



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS COMPLET

Challenge Bernard LADET



Articles	U13	U15	U18
	<u>Surclassement</u> : le surclassement en vigueur est celui du niveau DEPARTEMENTAL		
1 – Joueur(se)s	<i><u>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB</u> : Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i><u>Rappel de l'article 429.1 - RG de la FFBB</u> : Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)</i>
2 - Joueur(se)s	Dans le cadre de la Challenge Bernard LADET un/une joueur(se) doit choisir une équipe, il/elle ne peut pas jouer pour deux équipes différentes.		
3- 2 équipes du même club	Les équipes du même club doivent se rencontrer dès les demi-finale		
4 – Mutualisation possible entre associations	Les équipes en CTC, INTER-EQUIPES ou en ENTENTE sont autorisées à jouer.		
5 - Equipe vainqueur	L'équipe vainqueur sera celle qui remportera le plus de quart temps. Les 5 quarts temps doivent être jouer.		
6 – Temps de jeu	5 périodes de 6 minutes décomptées . Intervalles de 2 minutes entre chaque période. Hormis à la fin de la 3ème période ou une mi temps de 8 minutes sera accordée.	5 périodes de 7 minutes décomptées . Intervalles de 2 minutes entre chaque période. Hormis à la fin de la 3ème période ou une mi temps de 8 minutes sera accordée.	5 périodes de 7 minutes décomptées . Intervalles de 2 minutes entre chaque période. Hormis à la fin de la 3ème période ou une mi temps de 8 minutes sera accordée.
7 – Temps mort	1 temps mort par période par équipe.		
8- Fautes collective	Identique au match de championnat.		
Articles	U13	U15	U18
9 – Forme d'opposition	Opposition de 2 équipes départementales : 4x4 / opposition d'une équipe départementale ou Interdépartementale 2 contre une équipe Inter départementale 1 ou Région 2 : 5x5.	5 contre 5	

10 – Directives techniques	• Toutes les défenses de zone, zone- press sont INTERDITES. • Toutes les défenses homme-à- homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont INTERDITES. • Tous les écrans sur le porteur du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. • Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". <u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques.</u> Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique) : • la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)					
11 – Occasion de remplacement supplémentaire	Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier est marqué dans les deux dernières minutes de chaque période. Dans ce cas précis, le chronomètreur devra arrêter le chronomètre de jeu.					
12 – Date et horaire des rencontres	La gestion des rencontres est assurée par le Comité. L'horaire des rencontres est le samedi à 13h00 .		La gestion des rencontres est assurée par le Comité. L'horaire des rencontres est le samedi à 16h30 .		La gestion des rencontres est assurée par le Comité L'horaire des rencontres est le samedi à 14h30 .	
Articles	U13		U15		U18	
13 – Matériel et équipements	Grands paniers (3,05m).					
	Ballons : Féminine : Taille 6					
	Masculin : Taille 6		Masculin : Taille 7			
14 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque V2 est OBLIGATOIRE . Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».					
15 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux Règlements sportifs généraux du Comité du TARN : dispositions financières.					
16 – Qualifications et licences	Règles de participation identiques aux règles des championnats dans lesquels les équipes évoluent.					
17 – Pas de résultat nul	Si chaque équipe remporte le même nombre de périodes, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de 3 minutes (décomptées) que cela sera nécessaire pour obtenir un résultat positif. Pas de point de handicap sur la prolongation.					

Articles	U13	U15	U18
18 – Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal average des associations sportives à égalité de points.		
19 – Communication des résultats	Les résultats des rencontres doivent être rentrés sur : Internet : http://extranet.ffbb.com/fbi AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.		
20 – Communication des fichiers emarque	<u>En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBIV2, le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante :</u> http:// www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque <u>En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse fournie par la Commission des Compétitions organisatrice AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</u>		
21 - Officiels	<u>S'agissant des Arbitres,</u> Pas de désignations d'arbitres jusqu'aux finales. Les arbitres sont désignés par la C.D.O. et les frais pris en charge par le COMITE. <u>En cas d'absence de désignation,</u> le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (joueur ou arbitre club) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, application de l'article 3,3 des règlements sportifs généraux de la FFBB. Les pouvoirs de l'arbitre (ou des arbitres) sont applicables conformément à l'article 22 des règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie. <u>S'agissant des OTM,</u> les dispositions de l'article 27 des règlements sportifs généraux de la Ligue sont applicables.		
21 – Délégué du club	Les dispositions de l'article 42 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur. En cas de défaut de délégué de club, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf règlement disciplinaire général de la FFBB) des Règlements sportifs généraux de la FFBB		
22 – Remise en jeu rapide en zone arrière	L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE SAUF APRES UNE FAUTE ou UN TEMPS-MORT.		
23 - Remplacement	Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de : • Faute • Temps-mort • Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)		
24 – Ligne à 3 points	6,75M		
Articles	U13	U15	U18
25 – Temps de possession	Quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau (rebond offensif) elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)		
26 – Statut de l'entraîneur	Ne s'applique pas à ces divisions		
27 – Règlement Financier Participation financière des clubs	Ne s'applique pas à ces divisions		

28 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DU COMITE du TARN en charge du Challenge Bernard LADET.					
Articles						
29 - Tableau des écarts sur chaque début de période (sauf sur la prolongation).						
	U13	R1	R2	ID1	Dep 1	
	R1	0	3	4	5	
	R2		0	3	4	
	ID 1			0	3	
	Dep 1				0	
	U15 / U18	OCC (R1)	R2	R3	ID 1	Dep 1
	OCC (R1)	0	3	4	5	6
	R2		0	3	4	5
	R3			0	3	4
	ID 1				0	3
	Dep 1					0

